

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-230 SERVICES A LA POPULATION**

**Centre de Médecine du Sport : Approbation d'un projet de convention 2017-2018 de partenariat entre Brest métropole et le collège Mescoat à Landerneau pour le suivi médical des sportifs de la section sportive scolaire handball.**

Le rapporteur, M. Alain MASSON  
donne lecture du rapport suivant

**SERVICES A LA POPULATION – Centre de Médecine du Sport : Approbation d'un projet de convention 2017-2018 de partenariat entre Brest métropole et le collège Mescoat à Landerneau pour le suivi médical des sportifs de la section sportive scolaire handball.**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Centre de Médecine du Sport de Brest métropole est labellisé « plateau technique » agréé Jeunesse et Sports de Bretagne.

Son action s'inscrit notamment dans la politique Sport Santé de la DRJSCS – Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - et dans la politique nationale Sport Santé qui prévoient, pour le sport de haut niveau, une surveillance médicale obligatoire s'agissant :

- ✓ des Centres Labellisés d'Entraînement (CLE) .
- ✓ des sportifs de haut niveau (Pôle Espoir, Club Pro, Centre de formation) .
- ✓ des sportifs des sections sportives scolaires et universitaires (SSS, SSU).

A ce titre, le Centre de Médecine du Sport perçoit des soutiens financiers de la part du Département du Finistère, de la Région Bretagne et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le Centre de Médecine du Sport réalise un certain nombre d'actes médicaux réglementaires vis-à-vis des sportifs inscrits dans les sections sportives scolaires. Ainsi le CMS assurera pour les Sections Sportives Scolaires :

- Bilans médicaux, Visite Médicale de Non Contre-Indication (VMNCI), bilan diététique, bilan psychologique

Il est proposé de signer une convention, pour l'année 2017-2018, entre Brest métropole et le collège Mescoat à Landerneau pour le suivi médical des sportifs de la section sportive scolaire handball en fonction des éléments décrits ci-dessus.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention entre Brest métropole et le collège Mescoat à Lanerneau pour le suivi médical des sportifs de la section sportive scolaire handball et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions.

### Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE